

Projet du 27 juin 2016

Projet du vingt-sixième sommaire de la COSAC

Chapitre 1 :

Accord entre l'Union européenne et les États-Unis concernant le Partenariat transatlantique commercial et d'investissement (TTIP-PTCI): Contrôle parlementaire du processus de négociation

Le commerce international et les investissements sont les facteurs clés pour la relance économique en Europe. Ils peuvent avoir l'impact direct sur la croissance économique, sur la création des emplois et sur le bien-être de la société. L'Union européenne a une position optimale pour assurer que la mondialisation et les opportunités qu'elle engendre soient à la portée de tous les Européens de manière transparente et responsable d'un point de vue social et écologique. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne est en train de négocier plusieurs accords de libre-échange, par exemple avec le Canada, les États-Unis et avec certains pays asiatiques. Cette politique commerciale proactive peut être l'assurance que nous nous associerons aux centres de croissance mondiaux et que nous participerons aux nouvelles chaînes de valeur numériques et mondiales. Cette participation pourrait apporter de nouvelles opportunités pour les entreprises, ainsi que la création des emplois de qualité sans que nos valeurs ou normes européennes soient menacées.

Ce chapitre propose un aperçu relatif au Partenariat transatlantique commercial et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis (TTIP-PTCI), ainsi que ses défis, ses opportunités et ses risques. Les négociations des accords de libre-échange par l'Union européenne, notamment les négociations entre l'UE et les États-Unis sur l'accord TTIP-PTCI en cours, ont récemment suscité un intérêt vif de la part des parlements nationaux¹ de l'Union européenne.

La Commission européenne, ayant obtenu le mandat de négocier un accord juste et équilibré avec les États-Unis, mène actuellement les négociations avec à l'esprit une nouvelle approche à la protection des investissements. Cet accord entend créer des normes nouvelles non seulement pour les accords bilatéraux européens de libre-échange, mais aussi pour le commerce mondial et les dispositions réglementaires. De grands progrès ont été réalisés pendant les treize cycles de négociations. Pourtant, il reste beaucoup de points d'interrogation qui sont devenus la cible d'une critique constructive à la fois de la part du public et des représentants des Parlements nationaux. Ces questions relèvent surtout de la transparence du processus de négociation et du rôle des Parlements nationaux dans le cadre de ce processus, mais aussi de l'impact possible de cet accord sur le modèle social et environnemental européen.

Depuis 2016 la Commission poursuit des efforts particuliers pour que le processus de négociation soit plus transparent. Elle a publié de nombreux documents, y compris les avis, les fiches d'information et les documents relatifs aux négociations de l'UE. Dans les États membres, des „salles de lecture“ ont été mises en place, où les experts délégués et les députés ont accès à certains des textes consolidés. Néanmoins, la transparence reste problématique

L'objectif de ce chapitre du 26ième rapport semestriel de la conférence COSAC est de présenter jusqu'à quelle mesure les Parlements/les Chambres contrôlent le processus de négociation de l'accord TTIP-PTCI, comment se sont déroulées les expériences avec les „salles de lecture“, quel sont le niveau et les formes de communication entre les Parlements et les institutions européennes sur le processus de négociation.

¹ L'étendue de la participation des Parlements nationaux à la discussion sur l'impact des accords de libre-échange de l'UE a été analysée dans le troisième chapitre du 23ième rapport semestriel – La politique commerciale de l'Union européenne et le rôle des Parlements / des Chambres, qui a été élaboré dans le cadre de la présidence lettone au Conseil de l'Union européenne en 2015. Entre autres, ce chapitre traite aussi de l'accès des députés aux informations sur les négociations en cours dans l'UE.

Chapitre 2: Année 2016: "Année de délivrance" de l'Union de l'énergie

Au cours des années précédentes, l'Union de l'énergie a été au centre de la politique de la Commission européenne. Ce fait a été abordé lors des débats précédents au sein de la COSAC et aussi dans ses rapports semestriels². L'évolution récente et les nouveaux documents présentés par la Commission ont fait que ce thème est devenu de nouveau un sujet de discussion dans les Parlements/les Chambres. La Stratégie pour l'Union de l'énergie publiée en 2015 a déterminé les démarches clés nécessaires pour assurer les approvisionnements d'énergie au sein de l'Europe et la réduction de sa dépendance aux importations, l'intégration des marchés nationaux énergétiques, la priorité de l'efficacité énergétique, la décarbonisation de l'économie et le soutien de la recherche, des innovations et de la compétitivité. La Commission continue de publier certains éléments présents dans la feuille de route et les États membres continuent de suivre les progrès des mesures dans le cadre de l'Union de l'énergie. Un de ces éléments est représenté par les rapports réguliers de l'Union de l'énergie qui mettent en exergue certains problèmes et devraient mener la discussion dans ce domaine. Présenté en novembre 2015, le premier rapport montre que depuis l'adoption de la stratégie cadre pour l'Union de l'énergie de grands progrès ont été réalisés. Selon la Commission européenne, l'année 2016 sera „l'année de délivrance“, une année cruciale.

En ce qui concerne la stratégie cadre, le paquet dans le cadre de l'Union de l'énergie en 2016 est formé de plusieurs initiatives³. Le 16 février la Commission a présenté „le Paquet d'hiver“ dans le cadre d'une sécurité énergétique durable avec comme objectif, la préparation de l'UE pour la transformation énergétique globale et pour les interruptions éventuelles de l'approvisionnement énergétique. La sécurité énergétique représente un des piliers fondamentaux de la Stratégie pour l'Union de l'énergie, c'est pourquoi ce chapitre sera ciblé sur la présentation des avis récents des Parlements/des Chambres sur le sujet d'énergie et surtout sur le paquet dans le cadre de la sécurité d'approvisionnement.

Une sécurité énergétique accrue participe de manière significative à tous les objectifs principaux de la politique de l'UE dans le domaine des changements climatiques et des énergies: l'amélioration de la compétitivité, la sécurité d'approvisionnement, la durabilité et la transition vers une économie à faible émission de carbone. Il existe un consensus politique large en ce qui concerne l'importance globale de ce projet. Les révisions de la directive sur l'efficacité énergétique et la directive sur la performance énergétique des bâtiments seront présentées au cours du deuxième semestre de l'année (septembre 2016). **C'est pourquoi ce chapitre se concentrera aussi sur l'échange d'informations et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique en Europe entre les Parlements /les Chambres.**

À côté de la sécurité et de l'efficacité énergétique **nous allons présenter, dans le cadre de ce chapitre, les avis relatifs à une coopération renforcée entre les Parlements dans le sens de l'évolution actuelle; nous présenterons aussi les démarches pour résoudre les problèmes actuels et futurs dans le cadre des cinq dimensions de l'Union énergétique qui devraient apporter une sécurité énergétique, une durabilité et une compétitivité renforcées.**⁴

² 23ème sommaire (présidence letonne de la présidence au Conseil de l'UE en 2015), 18ème rapport semestriel (présidence chypriote au Conseil de l'Union européenne en 2012).

³ Les propositions législatives concernant le concept du marché de l'électricité et de la structure réglementaire y compris l'évaluation de l'Agence pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER), la révision du règlement sur la sécurité de l'approvisionnement du gaz et la révision de la décision des accords intergouvernementaux; révision des efforts communs et l'intégration du secteur de l'affectation du sol, les modifications de l'affectation du sol et de la foresterie (LULUCF) dans le cadre climatique 2030; le paquet des énergies renouvelables (REFIT) y compris les critères de durabilité pour la biomasse; le paquet de l'efficacité énergétique y compris la performance énergétique des bâtiments (REFIT).

⁴ 1. Sécurité, solidarité et fiabilité énergétiques 2. Un marché énergétique européen pleinement intégré 3. Une efficacité énergétique qui participe au ralentissement de la demande 4. Décarbonisation de l'économie 5. Recherche, innovations et compétitivité

Chapitre 3:

Améliorer le rôle des parlements nationaux au sein de l'UE et communiquer les affaires européennes au niveau national

La Commission Juncker s'est engagée à „forger un nouveau partenariat avec les parlements nationaux” en améliorant la communication et les relations avec les parlements nationaux. Par conséquent, **ce chapitre se concentrera sur comment ces améliorations fonctionnent en pratique et sur leurs perceptions par les parlements/ chambres ainsi que par le Parlement européen**. L'information concernant le délai de réponse de la Commission européenne aux avis motivés soumis par les parlements nationaux / chambres ainsi que la qualité et la cohérence des réponses de la Commission européenne seront des aspects importants à prendre en compte dans ce chapitre.

Les affaires européennes et les activités des parlements nationaux et des institutions de l'UE sont souvent difficiles à expliquer au grand public. Les parlements nationaux / chambres jouent un rôle important car ils amènent la discussion sur les questions européennes au niveau national et aux citoyens. **Ce chapitre explorera donc la façon dont les parlements nationaux communiquent leurs activités liées aux questions européennes** à leur audience professionnelle ainsi qu'au grand public. Les canaux de communication, les outils et les activités seront examinés de façon à ce que les parlements puissent échanger leurs pratiques et, si possible, améliorer leur performance dans ce domaine.